

BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE AUX CERTIFICATS DE DEPOT STRUCTURES DE CDG CAPITAL conformément à la note relative au programme d'émission de Certificats de Dépôt, enregistrée par l'AMMC sous la référence n° EN/EM/013/2022 (RÉSERVÉ AUX INVESTISSEURS QUALIFIÉS)

DESTINATAIRE : CDG CAPITAL

FAX : 05 37 66 52 70

DATE :

IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Dénomination / Raison sociale	Nom du teneur du compte
N° de compte en espèce	N° de compte titres
Téléphone	Fax
Code d'identité¹	Qualité souscripteur²
Nationalité du souscripteur	Nom et prénom du signataire
Siège social	Fonction (personne morale)
Adresse (si différente du siège social)	Mode de paiement
Nature et numéro du document		

TERM SHEET du CERTIFICAT DE DÉPÔT STRUCTURÉ

En investissant dans les CD Structurés, l'Investisseur - qui déclare être une personne morale et investisseur qualifié - investit dans des certificats de dépôt susceptibles de pertes non seulement sur les intérêts à percevoir mais aussi sur le capital que l'Investisseur a initialement versé, à savoir la perte de tout ou partie de la Valeur Nominale Unitaire pour chaque CD Structuré détenu. Ces risques de pertes sont directement liés (i) à la survenance de l'Événement de Crédit qui sera observé sur les Obligations de Référence de l'Entité de Référence pendant la détention des CD Structurés par l'Investisseur (ii) au risque de défaut de l'émetteur.

Caractéristiques principales de l'émission de CD Structurés

Forme Juridique

Certificat de Dépôt (CD) Structuré conforme à la « Note Relative au Programme d'Emission de Certificats de Dépôt », document enregistré par l'AMMC (Autorité Marocaine du Marché des Capitaux) le 5 juillet 2022 sous la référence EN/EM/013/2022), au porteur, entièrement dématérialisés par inscription en compte auprès des intermédiaires financiers habilités et admis aux opérations de Maroclear.

Indexation

CD Structuré indexé sur la dette marocaine en devise

¹ Code d'identité : Registre de commerce pour les personnes morales, Numéro et date d'agrément pour les OPCVM

² Qualité du souscripteur :

A : Personnes morales marocaines (hors OPCVM)

B : Personnes morales non résidentes

C : OPCVM

D : Banques

E : Caisses de retraites

F : Caisse de Dépôt et de Gestion

Emetteur	CDG Capital																																
Agent de Calcul	CDG Capital																																
Montant de l'Emission	600.000.000,00 MAD																																
Nombre de CD Structurés émis	6 000 Certificats de Dépôt																																
Devise	MAD (dirham marocain)																																
Valeur Nominale Unitaire	100.000,00 MAD																																
Prix d'Emission	100.000,00 MAD																																
Caractéristiques de l'Obligation de Référence	Code ISIN : [XS2080771806] Type d'obligation : Emission Obligataire Coupon : 1.5% Ticker Bloomberg : ZQ731432@BGN Corp Droit applicable : [droit anglais/français]																																
Entité de Référence	Royaume du Maroc																																
Période de souscription	Du 18/10/2022 au 20/10/2022 inclus																																
Date de Jouissance	[26/10/2022]																																
Date d'Echéance	[26/10/2029]																																
Maturité	7 ans																																
Nature de la rémunération	Taux révisable, selon les « Modalités de Calcul du Coupon »																																
Modalités de paiement des intérêts & Fréquence	Taux révisable annuel																																
Taux Facial Définition et Modalités de Calcul	<p align="center">Taux Facial = Max (Coupon Brut_i – Financement_i ; 0)</p> <ul style="list-style-type: none"> Financement_i = 150% x BDT 52s_i BDT 52s_i : Moyenne des 5 jours ouvrables avant chaque Date de fixing_i de la maturité 52s calculé à partir de la courbe des opérations publiée sur le site de BKAM. Le nouveau taux sera communiqué par courriel envoyé aux détenteurs des Certificats de Dépôt par la banque, en tant qu'Agent de Calcul, à chaque Date de fixing_i <p>Dans le cas où le taux de référence n'est pas observé directement sur la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor, la détermination du taux se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire).</p> <p>Date de paiement_i : Date de paiement du flux de l'année i Coupon brut_i : Coupon de l'année i (hors financement au titre de l'année i) Date de fixing_i : Date de fixing du taux BDT 52s_i Courbe des opérations : Courbe des opérations secondaires des Bons du Trésor, telle que publiée quotidiennement sur le site de Bank Al Maghrib www.bkam.ma</p> <p>Echéancier et Coupon Brut_i :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date de paiement_i</th> <th>26/10/2023</th> <th>26/10/2024</th> <th>26/10/2025</th> <th>26/10/2026</th> <th>26/10/2027</th> <th>26/10/2028</th> <th>26/10/2029</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coupon Brut_i</td> <td>7,00%</td> <td>7,75%</td> <td>8,50%</td> <td>8,88%</td> <td>9,25%</td> <td>9,63%</td> <td>10,00%</td> </tr> <tr> <td>Financement_i</td> <td>150% x BDT 52s₁</td> <td>150% x BDT 52s₂</td> <td>150% x BDT 52s₃</td> <td>150% x BDT 52s₄</td> <td>150% x BDT 52s₅</td> <td>150% x BDT 52s₆</td> <td>150% x BDT 52s₇</td> </tr> <tr> <td>Date de fixing_i</td> <td>26/10/2022</td> <td>26/10/2023</td> <td>26/10/2024</td> <td>26/10/2025</td> <td>26/10/2026</td> <td>26/10/2027</td> <td>26/10/2028</td> </tr> </tbody> </table> <p>A chaque Date de paiement_i (tableau ci-dessus), CDG Capital paie pour chaque unité de CD détenue :</p> <p>Valeur Nominale Unitaire * Taux Facial * (Date de paiement_i - Date de fixing_i) / 360</p>	Date de paiement _i	26/10/2023	26/10/2024	26/10/2025	26/10/2026	26/10/2027	26/10/2028	26/10/2029	Coupon Brut _i	7,00%	7,75%	8,50%	8,88%	9,25%	9,63%	10,00%	Financement _i	150% x BDT 52s ₁	150% x BDT 52s ₂	150% x BDT 52s ₃	150% x BDT 52s ₄	150% x BDT 52s ₅	150% x BDT 52s ₆	150% x BDT 52s ₇	Date de fixing _i	26/10/2022	26/10/2023	26/10/2024	26/10/2025	26/10/2026	26/10/2027	26/10/2028
Date de paiement _i	26/10/2023	26/10/2024	26/10/2025	26/10/2026	26/10/2027	26/10/2028	26/10/2029																										
Coupon Brut _i	7,00%	7,75%	8,50%	8,88%	9,25%	9,63%	10,00%																										
Financement _i	150% x BDT 52s ₁	150% x BDT 52s ₂	150% x BDT 52s ₃	150% x BDT 52s ₄	150% x BDT 52s ₅	150% x BDT 52s ₆	150% x BDT 52s ₇																										
Date de fixing _i	26/10/2022	26/10/2023	26/10/2024	26/10/2025	26/10/2026	26/10/2027	26/10/2028																										
Modalités de souscription	Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre des titres demandés et le montant correspondant. Les demandes de souscription sont cumulatives quotidiennement. L'Emetteur peut se limiter à la somme des souscriptions effectivement reçues et ce à sa discrétion. Les ordres de souscription sont irrévocables au terme de la clôture de la Période de Souscription.																																

Modalités de traitement des ordres	<p>Au cours de la Période de Souscription, CDG Capital dressera quotidiennement, au plus tard à 17h, un état détaillé des souscriptions qu'il aura reçu pendant la journée. En cas de non-souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être établi avec la mention néant. A la fin de la Période de Souscription, un état définitif des souscriptions reçues sera établi. Il sera procédé quotidiennement à :</p> <p>(i) L'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et les Modalités de souscription ;</p> <p>(ii) La consolidation de l'ensemble des demandes de souscription recevables, à savoir toutes les demandes de souscription autres que celles frappées de nullité.</p> <p>L'allocation se fera au prorata des souscriptions reçues.</p>
Modalités de règlement Livraison	<p>Les titres sont inscrits aux noms des souscripteurs le jour du règlement/livraison et sont payables au comptant en un seul versement. Le règlement-livraison entre l'émetteur et les souscripteurs interviendra dans le cadre de la filière de gré à gré offerte par la plateforme Maroclear et se fera à la date de jouissance.</p>
Modalités de Remboursement des CD Structurés	<p>En l'absence de survenance d'un Evénement de Crédit (pendant la détention des CD Structurés par le Porteur), le remboursement d'un CD Structuré sera égal au montant de la Valeur nominale Unitaire et s'effectuera in fine à la Date d'Echéance le 26/10/2029.</p> <p>Le Montant du Remboursement sera versé par l'Emetteur sur le compte bancaire désigné par le Porteur à l'Agent de Calcul au plus tard [deux] Jours Ouvrés après l'échéance des CD Structurés.</p> <p>En cas de survenance d'un Evénement de Crédit, le remboursement d'un CD Structuré se fait conformément aux dispositions des Conditions de la Section II ci-après</p>
Clause d'assimilation	<p>Les Certificats de Dépôt Structurés ne font l'objet d'aucune assimilation au titre d'une émission antérieure</p>
Rang de la créance	<p>Les Certificats de Dépôt Structurés sont au même rang que l'ensemble des certificats de dépôts de l'Emetteur présents ou futurs</p>
Catégorie d'Investisseurs	<p>L'émission est réservée à des investisseurs qualifiés tels que défini par l'article 3 de Loi n° 44-12</p>
Rachat anticipé	<p>CDG Capital s'interdit de procéder à tout rachat anticipé des CD Structurés conformément à l'article 23 de la loi n° 35-94 relative à certains titres de créances négociables</p>

SECTION I : INFORMATIONS RELATIVES AU SOUS-JACENT DU CD STRUCTURE

1. Dispositions relatives à l'Entité de Référence

Les dispositions ci-dessous portent sur l'Entité de Référence à savoir l'entité sous-jacente sur laquelle l'Investisseur a décidé d'investir en acceptant un risque de défaillance de ladite entité en contrepartie de la rémunération du CD Structuré

Entité de Référence	<p>Royaume du Maroc</p>
Notation (à la date d'ouverture de la Période de Souscription)	<p>Fitch : BB+</p> <p>S&P : BB+</p> <p>La ou les notations susmentionnées sont les notations (ratings) constatées par l'Emetteur à la Date d'ouverture de la Période de Souscription des CD Structurés et telles que publiées par la/les agences de notation à cette même date. Ni l'Emetteur, ni l'Agent de Calcul n'ont d'obligation de mettre à jour les notations ci-dessus et le Porteur est invité à suivre les notations disponibles et attribuées à l'Entité de Référence pendant toute la durée de détention de ses CD Structurés.</p>

2. Dispositions relatives à l'Obligation de Référence

Les informations ci-dessous portent sur l'Obligation de Référence sur laquelle l'Evénement de Crédit sera observé. Ces informations sont données pour faciliter l'identification de l'Obligation de Référence et pour apprécier le risque de crédit pris en investissant dans les CD Structurés.

Obligation de Référence	<p>(i) Obligation Initiale ou (ii) Obligation de Substitution</p>
Obligation Initiale	<p>Code ISIN : [XS2080771806]</p> <p>Type d'obligation : Emission Obligataire</p> <p>Entité de Référence : Royaume du Maroc</p>

Obligation de Substitution	Obligation émise par l'Entité de Référence déterminée par l'Agent de Calcul en cas de rachat de l'Obligation Initiale qui n'enclenche pas un Evènement de Crédit. Cette substitution fera l'objet d'une Notification de Substitution.
Critères et modalités de substitution de l'Obligation de Référence	L'Agent de Calcul procède à la substitution de l'Obligation de Référence en cas de « Rachat » (cf section II.1). L'Agent de Calcul procédera à la substitution selon 2 critères : (i) Maturité du titre de substitution : seront privilégiés les titres dont l'échéance est la plus proche de la Date d'Echéance (ii) Liquidité : seront privilégiés les titres bénéficiant des gisements les plus importants sur le marché.
Notification de Substitution	Notification envoyée aux porteurs de CD Structurés indiquant les nouvelles caractéristiques de l'Obligation de Référence suite à la substitution de l'Obligation Initiale par l'Obligation de Substitution
Montant de l'Emission	[1.000.000.000 EUR]
Nominal Unitaire	[100.000 EUR]
Devise	EUR
Coupon	1.5%
Échéance	[27/11/2031]
Rang	Dettes Senior
Notations/ratings (à la date d'ouverture de la Période de Souscription)	Fitch : BB+ La notation BB+ indique pour Fitch une vulnérabilité élevée au risque de défaut, en particulier en cas d'évolution défavorable des conditions commerciales ou économiques. Cependant, l'émetteur possède selon Fitch une flexibilité économique et financière qui soutient le service des engagements financiers. S&P : BB+ La notation BB+ S&P de l'Obligation de Référence signifie que pour S&P l'émetteur est moins vulnérable sur le court terme mais fait face à des incertitudes majeures structurelles liées aux conditions économiques et financières. La notation indiquée dans le Prospectus n'est valable que pour le jour de l'émission des Obligations de Référence et doit être vérifiée régulièrement par le Porteur pour les besoins de ses règles d'investissement.
Droit Applicable à l'Obligation de Référence	[Droit anglais]
Lien vers le Prospectus de l'Obligation de Référence	https://www.finances.gov.ma/Publication/depf/2019/Prospectus_Kingdom_Morocco.pdf

SECTION II : EVENEMENT DE CREDIT

1. Dispositions relatives à l'Événement de Crédit et à sa survenance

La survenance de l'Événement de Crédit sera observée par l'Agent de Calcul sur l'ensemble des obligations marocaines libellées en devise étrangère actuelles et futures pendant la durée de vie des CD Structurés.

Événement de Crédit	<ul style="list-style-type: none"> · Défaut de Paiement observé sur toute obligation marocaine libellée en devises étrangères actuelle et future au titre d'un défaut de paiement (i) de tout ou partie du Coupon et/ou (ii) de tout ou partie du Principal ; · Restructuration, · Rachat, ou · Tout autre Evènement de Crédit annoncé ou reconnu par le Comité ISDA des Dérivés de Crédit
Obligation	désigne tout titre financier de l'Entité de Référence attaché à une émission de titres libellée en devises étrangères
Défaut de Paiement	Un Défaut de Paiement survient lorsque l'Entité de Référence ne parvient pas à effectuer un paiement à une échéance (après l'expiration de toute Période de Grâce applicable) égal ou supérieur à 1 000 000 USD (ou sa contrevalet dans une autre devise).
Période de Grâce	désigne la période de grâce applicable aux paiements dus en vertu de l'Obligation concernée conformément aux termes de cette Obligation
Rachat	Rachat total ou partiel effectué par l'Entité de Référence de l'Obligation de Référence conduisant à une baisse du gisement des titres eurobonds libellés en EUR sur les échéances comprises entre 01/10/2029 et 31/12/2031 en dessous de 1 MM d'Euros non accompagné par une émission similaire
Restructuration	Restructuration désigne tout changement opéré par l'Entité de Référence ou imposé à l'Entité de Référence portant sur les caractéristiques principales d'une Obligation à savoir : (i) échéance, (ii) coupon, (iii) rang, (iv) devise, (v) montant de l'émission

Avis d'Événement de Crédit	<p>Si une Date de Détermination de l'Événement de Crédit survient, l'Émetteur notifiera les Porteurs de CD Structurés et remboursera les CD Structurés à la « Date d'échéance » à leur « Montant de Remboursement En Cas d'Événement de Crédit ».</p> <p>L'Avis d'Événement de Crédit est une notification irrévocable de l'Émetteur (représenté le cas échéant par l'Agent de Calcul) qui peut être écrite (en ce inclus par email) au Porteur et qui indique qu'un Événement de Crédit est survenu le Jour Ouvré ou postérieurement à la « Date de Détermination de l'Événement de Crédit ».</p>
Notice d'Information Publiquement Disponible	<p>Une Notice d'Information Publique est une notification de l'Agent de Calcul (agissant pour le compte de l'Émetteur) au Porteur (que l'Agent de Calcul a l'obligation de fournir) qui mentionne l'Information Publique Disponible confirmant la survenance de l'Événement de Crédit décrit dans l'Avis d'Événement de Crédit. La notification envoyée aux porteurs doit contenir une copie, ou une description suffisamment détaillée de l'Information Publiquement Disponible concernée.</p>
Informations Publiquement Disponibles	<p>Informations Publiquement Disponibles désigne des informations qui confirment l'un quelconque des faits pertinents pour déterminer que l'Événement de Crédit s'est produit, et qui :</p> <p>(a) ont été publiées par au moins deux sources publiques</p> <p>(b) ou sont des informations reçues de ou publiées par :</p> <p>(i) toute agence, tout ministère, tout département, toute autorité ou toute autre émanation de l'Entité de Référence agissant en qualité d'autorité gouvernementale y compris, sans limiter ce qui précède, Bank Al Maghrib, le Trésor marocain ; ou</p> <p>(ii) ou, un trustee, agent fiscal, agent administratif, agent de compensation ou agent payeur, arrangeur ou agent bancaire pour une Obligation de Référence</p> <p>(c) ou sont des informations contenues dans toute ordonnance, tout décret, toute notification, toute requête ou tout enregistrement, quel que soit sa description, prononcé par ou déposé auprès d'une cour, d'un tribunal, d'une bourse, d'une autorité de régulation ou de tout autre autorité administrative, réglementaire ou judiciaire similaire</p> <p>(d) ou est une information contenue dans un communiqué au public de l'ISDA.</p>
Date de Détermination de l'Événement de Crédit	<p>a) La date à laquelle un Avis d'Événement de Crédit et une Notice d'Information Publique a été publiée,</p> <p>b) la Date d'Annonce d'un Évènement de Crédit,</p> <p>ou en l'absence d'une telle date</p> <p>c) la Date de Requête de Résolution d'Évènement de Crédit.</p>
Date d'Annonce d'un Évènement de Crédit	<p>d) Relativement à l'Entité de référence, date d'annonce publique du Comité des Dérivés de Crédit statuant qu'un événement constituant un événement de crédit s'est produit.</p>
Date de Requête de Résolution d'Évènement de Crédit	<p>Date que le Comité ISDA de Détermination des Dérivés de Crédit considère comme étant la date effective à laquelle le Comité a pris en charge la requête de détermination d'occurrence ou non de l'Évènement de Crédit</p>

2. Remboursement des CD Structurés en cas d'Événement de Crédit

En cas de survenance d'un Événement de Crédit pendant la détention des CD Structurés par le Porteur, l'Agent de Calcul déterminera le Montant de Remboursement des CD Structurés comme suit :

Montant de Remboursement des CD Structurés en cas d'Événement de Crédit	<p>A la Date d'Echéance, le Montant de Remboursement de chaque CD Structuré sera, le montant le plus élevé entre :</p> <p>(a) $2.5 \times$ Prix de Recouvrement - 150% - Coûts de Dénouement, et</p> <p>(b) 0</p> <p>Le Montant de Remboursement ne peut en aucun cas excéder la Valeur Nominale Unitaire.</p>
Prix de Recouvrement	<p>Le prix (exprimé en pourcentage) de l'Obligation de Référence, déterminé par l'Agent de Calcul à la Date de Valorisation dans le cadre (i) soit de la Méthode de Liquidation, (ii) soit de la Méthode de Liquidation de Secours.</p>
Méthode de Liquidation	<p>(i) La Méthode de Liquidation signifie la méthode mise en place par le Comité ISDA des Dérivés de Crédit à la suite de la survenance d'un Événement de Crédit. En l'absence de celle-ci,</p> <p>(ii) La Méthode de Liquidation de Secours.</p>
Méthode de Liquidation de Secours	<p>L'Agent de Calcul procédera à la mise en place d'une enchère sur la place marocaine avec au minimum 3 investisseurs qualifiés. L'enchère portera sur 2.5 fois le Montant de l'Emission des CD Structurés et concernera uniquement l'Obligation de Référence. Le Prix de Recouvrement correspondra à la moyenne pondérée (par leur volume de soumission respectives) des meilleures cotations exécutables totalisant le montant global. Si la soumission totale n'atteint pas le montant global de l'enchère, le reliquat sera considéré comme une soumission à prix nul.</p>
Comité ISDA des Dérivés de Crédit	<p>Comité ISDA des Dérivés de Crédit désigne le Comité ISDA de Détermination des Dérivés de Crédit (<i>Credit Derivatives Determinations Committee</i>) qui est chaque comité créé par l'ISDA en vertu des « Règles DC » dans le but d'adopter certaines résolutions (y compris, sans caractère limitatif, la détermination de la survenance d'un Événement de Crédit) en relation avec des « Transactions sur Dérivés de Crédit » (<i>Credit Derivatives Transactions</i>), tel que plus amplement décrit dans les « Règles DC ».</p>
Règles DC	<p>Règles DC signifie les <i>Credit Derivatives Determinations Committee Rules</i> (ou « DC Rules ») publiées par l'ISDA sur son site internet www.isda.org (ou tout site successeur) et telles qu'éventuellement modifiées ultérieurement conformément à leurs propres modalités.</p>
Coûts de Dénouement	<p>Désigne un montant par CD Structuré au prorata du montant total de tous les coûts associés ou encourus par l'Émetteur, y compris, sans limitation, tous les coûts associés au dénouement, au règlement, à la substitution, au rétablissement et/ou</p>

	à l'engagement de tout financement ou couverture ou positions de trading connexes relatives aux titres liés aux CD Structurés, tel que déterminé dans chaque cas par l'Agent de Calcul.
Date de Remboursement En Cas d'Événement de Crédit	Sous réserve des dispositions relatives à la détermination de la Date de Valorisation, la plus tardive entre : (i) La Date d'Echéance (ii) 50 Jours Ouvrés suivant la Date de Valorisation
Date de Valorisation	(i) La date à laquelle le Comité ISDA des Dérivés de Crédit détermine le Prix de Recouvrement dans le cadre de la Méthode de Liquidation. En l'absence de cette date, (ii) toute date choisie par l'Agent de Calcul à sa seule discrétion tombant entre 0 et 90 Jours Ouvrés (chacun inclus) suivant la date à laquelle le comité ISDA statue sur l'absence de Méthode de Liquidation. Si le Comité ISDA ne se prononce pas sur l'absence de Méthode de Liquidation, la plus tardive entre la Date d'Echéance et le 180 ^{ème} jour suivant la Date de Requête de Résolution de l'Évènement de Crédit

Dispositions complémentaires

Jour Ouvré	Désigne tout jour ouvré à Casablanca
Cessibilité des CD Structurés	Les CD Structurés sont cessibles uniquement entre investisseurs qualifiés
Loi Applicable	Loi Marocaine
Documentation	Le présent bulletin de souscription constituera les termes et conditions des CD Structurés et liera l'Agent de Calcul, l'Émetteur, et le Porteur à la signature du dit Bulletin de souscription de l'Investisseur et liera contractuellement l'Investisseur, l'Émetteur et l'Agent de Calcul. Il doit être lu conjointement avec : <ul style="list-style-type: none"> - les prospectus, suppléments et notes d'information relatifs à l'Obligation de Référence publiés par l'Entité de Référence, et - les Définitions Dérivés de Crédit 2014 et leurs annexes telles que publiées par l'ISDA (disponibles en langue anglaise uniquement) En cas de contradiction entre ces documents, les dispositions qui prévaudront seront par ordre de priorité : <ul style="list-style-type: none"> - Le bulletin de souscription signé - Les prospectus, suppléments et notes d'information susvisés - Les Définitions Dérivés de Crédit.
Garanties	La présente émission n'est assortie à aucune garantie.
Facteurs de risque	(i) Risque de crédit de l'Émetteur : risque lié au défaut de CDG Capital. (ii) Risque de crédit de l'Entité de Référence sur la dette en devise : risque lié au défaut de l'Entité de Référence (iii) Risque de taux : risque correspondant aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les flux du CD structuré ainsi que sur sa valorisation. (iv) Risques opérationnels : risques de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables aux procédures, aux ressources humaines, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.
Communication	L'Agent de Calcul se tient à la disposition des investisseurs pour toute requête d'information et/ou de calcul relative au Certificat de Dépôt. L'Agent de Calcul communiquera sur tout changement lié à un événement relatif au sous-jacent du Certificat de Dépôt

MODALITES DE SOUSCRIPTION

Nombre de titres souscrits	Montant global (En DH)
.....

Avertissement : « L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en instruments financiers comporte des risques, et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes et externes à l'émetteur ».

Par la présente, nous autorisons notre teneur de compte, ci-dessus désigné, à débiter notre compte de l'équivalent du montant des obligations qui nous seront attribuées afin de créditer le compte de CDG Capital ouvert dans les livres de CDG Capital le xx/xx/2022, conformément au protocole en vigueur avec le teneur de compte MAROCLEAR.

Par application des dispositions de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, le souscripteur, consent que CDG Capital collecte et traite ses données à caractère personnel, pour la finalité portant gestion des contrats conclus avec des contreparties.

Le souscripteur consent que CDG Capital collecte et traite ses données à caractère personnel dans le cadre du traitement gestion des clients.

Pour exercer ses droits d'accès, de rectification et d'opposition, conformément aux dispositions de la loi 09-08, le souscripteur peut s'adresser à la Direction Conformité par courrier électronique à : Conformite-CDGCapital@cdgcapital.ma. Ce traitement a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNDP sous le numéro n° D-GC-377/2018.

Le souscripteur, justifiant de son identité et conformément à la loi n° 09-08, dispose d'un droit d'accès à ses données personnelles, d'un droit de rectification de celles-ci ainsi que d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement de ses données.

Le souscripteur pourra s'adresser à la Direction de la Conformité au sein de la Banque pour exercer lesdits droits conformément aux dispositions de la loi n° 09-08, par Courrier électronique : Conformite-CDGCapital@cdgcapital.ma. Un formulaire de demande d'exercice des droits est disponible sur le site web de CDG Capital pour cette fin.

A cet effet et de manière expresse, le souscripteur donne son consentement par les présentes, libre et sans réserve à ce que ses données personnelles soient utilisées par CDG Capital pour la finalité de traitement ci-dessus, et ce selon la loi n° 09-08.

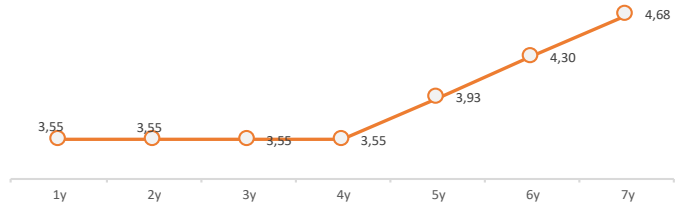
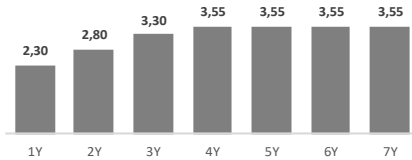
**Cachet et signature du souscripteur
(précédé de la mention « Lu et approuvé »)**

Annexe :

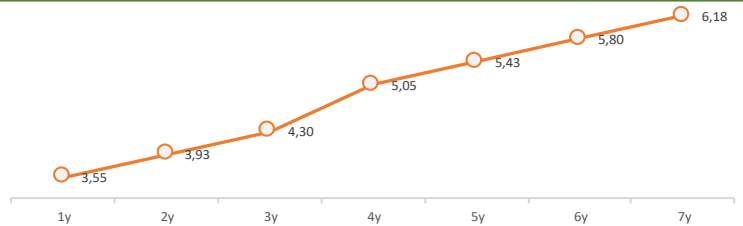
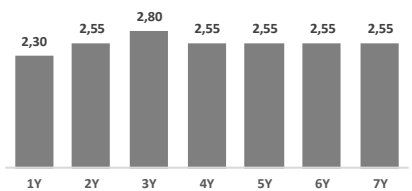
La présentation de la simulation du rendement du titre selon 3 scénarii (optimiste, médian et pessimiste)

Scénarisation des évolutions du 52s:

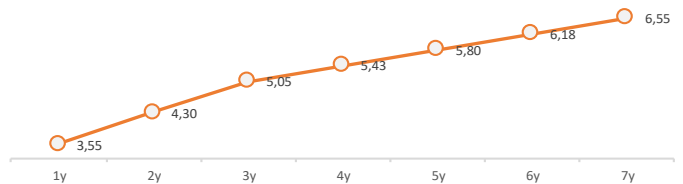
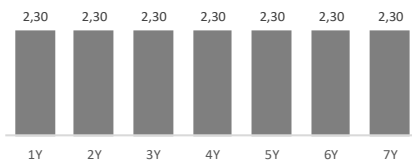
Sc Pessimiste :
Hausse cumulée de 125 pbs sur les 3 premières années



Sc optimiste :
Hausse de 50 pbs sur les 2 premières années et baisse de 25 pbs sur la 3ème année



Sc médian:
Stabilité du 52s à 2,30%



Scénarisation de risques liés à l'Événement de Crédit :

A noter que le CD structuré présente un risque de perte en capital en cas d'Événement de Crédit de l'Entité de référence (Royaume du Maroc) sur la dette en devise.

Par exemple suite à un Événement de Crédit, dans le cas d'un Prix de recouvrement – hors Coût de Dénouement- de :

- 95%, le client recouvre 87,5% du capital souscrit
- 90%, le client recouvre 75% du capital souscrit
- 80%, le client recouvre 50% du capital souscrit

Description du montage financier :

Montage financier

→ L'émission d'un CD Structuré 7ans CDG Capital indexé sur le spread Maroc :

